|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| IPC/WG/40/2 |
| ORIGINAL : anglais  |
| DATE : 17 décembre 2018  |

**Union particulière pour la classification internationale des brevets (Union de l’IPC)
Groupe de travail sur la révision de la CIB**

**Quarantième session**

**Genève, 12 – 16 novembre 2018**

Rapport

*adopté par le groupe de travail*

# Introduction

1. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB (ci-après dénommé “groupe de travail”) a tenu sa quarantième session à Genève du 12 au 16 novembre 2018. Les membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à la session : Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Espagne, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Japon, Norvège, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Office européen des brevets (OEB) et Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) (20). La Hongrie, Singapour et l’Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) étaient représentés en qualité d’observateurs. La liste des participants fait l’objet de l’annexe I du présent rapport.
2. La session a été ouverte par M. K. Fushimi, directeur, Division des classifications internationales et des normes (OMPI).

# Bureau

1. Mme Y. Nguyen (États-Unis d’Amérique), vice-présidente, a présidé la session en qualité de présidente par intérim en l’absence du président M. F. Brady (Irlande).
2. M. R. Marcok (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

# Adoption de l’ordre du jour

1. Le groupe de travail a adopté à l’unanimité l’ordre du jour révisé qui figure à l’annexe II du présent rapport.

# Délibérations, conclusions et décisions

1. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l’OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du groupe de travail sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu’une réserve relative à une conclusion particulière du groupe de travail a été émise ou réitérée après l’adoption de cette conclusion.

# Rapport sur la session technique virtuelle du Groupe de travail (WG1) de l’IP5 sur la classification

1. Le groupe de travail a pris note d’un rapport verbal présenté par la République de Corée au nom des offices de l’IP5.
2. Il a été noté que, durant la première session technique virtuelle du groupe de travail (WG1) de l’IP5, les offices de l’IP5 étaient convenus de faire entrer 18 projets de l’IP5 (projets F) dans la phase CIB, à savoir : F 071, F 072, F 074, F 075, F 076, F 082, F 095, F 106, F 108, F 109, F 110, F 111, F 113, F 115, F 117, F 123, F 124 et F 125.
3. Le groupe de travail a en outre noté que le KIPO, au nom des offices de l’IP5, publierait sur le forum électronique consacré à la CIB (ci-après dénommé “forum électronique”), sous le projet CE 456, une liste des projets et propositions en cours des offices de l’IP5 afin d’éviter tout chevauchement entre les demandes de révision de la CIB et les activités de révision en cours des offices de l’IP5.

# Programme de révision de la CIB

1. Le groupe de travail a examiné 33 projets de révision, à savoir : [C 488](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/6970/C488), [C 490](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7019/C490), [C 492](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7507/C492), [C 493](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7547/C493), [C 494](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7568/C494), [C 495](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/private/ipc/fr/project/7630/C495), [F 044](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4732/F044), [F 048](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7061/F048), [F 050](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/6931/F050), [F 059](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4951/F059), [F 061](http://web2.wipo.int/ipc-ief/fr/project/1720/F061), [F 067](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4948/F067), [F 068](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7064/F068), [F 070](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7076/F070), [F 078](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4978/F078), [F 081](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7278/F081), [F 082](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/private/ipc/fr/project/7657/F082), [F 083](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7067/F083), [F 087](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7028/F087), [F 088](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7159/F088), [F 089](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7284/F089), [F 090](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7162/F090), [F 092](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7209/F092), [F 094](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7339/F094), [F 097](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7345/F097), [F 098](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7257/F098), [F 099](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7299/F099), [F 100](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7360/F100), [F 101](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/private/ipc/fr/project/7541/F101), [F 103](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7510/F103), [F 105](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7538/F105), [F 112](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7525/F112) et [F 124](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/private/ipc/fr/project/7633/F124).
2. L’état d’avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées “Décision du groupe de travail”.
3. Il a été rappelé aux rapporteurs des projets de révision de systématiquement passer en revue les renvois figurant dans les secteurs révisés des projets de révision et de présenter des propositions en vue de la suppression des éventuels renvois non limitatifs du schéma, conjointement à la proposition de révision, ainsi que des définitions si besoin (voir l’annexe VII du document IPC/CE/47/2).
4. Le groupe de travail souhaiterait appeler particulièrement l’attention des offices sur les paragraphes 14 à 16 des principes directeurs pour la suppression des renvois non limitatifs, afin de décider si les renvois de priorité devraient être remplacés par des renvois de limitation du domaine couvert.
5. Il a également invité le Bureau international à appliquer de manière stricte les délais relatifs aux mesures indiquées sur le forum électronique qui relèvent des offices, afin de garantir l’efficacité des délibérations qui auront lieu durant les sessions du groupe de travail. Les rapporteurs et les offices formulant des observations ont été instamment priés de respecter les délais pour la communication de leurs rapports, propositions et observations. Plus particulièrement, les rapporteurs ont été invités à établir leurs rapports dans les délais prescrits.

# Programme de définitions de la CIB

1. Le groupe de travail a examiné deux projets de définitions, à savoir : [D 310](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4960/D310) et [D 311](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7171/D311).
2. L’état d’avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées “Décision du groupe de travail”.
3. Le groupe de travail est convenu de créer un nouveau projet de définitions, comme suit :

Chimie : D 312 (C09J, OEB) – découlant du projet [M 623](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/private/ipc/fr/project/7550/M623) (voir l’annexe 3).

# Maintenance de la CIB

1. Le groupe de travail a examiné sept projets de maintenance, à savoir: [M 622](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7376/M622), [M 623](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7550/M623), [M 625](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7556/M625), [M 769](http://web2.wipo.int/ipc-ief/fr/project/1731/M769), [M 786](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7168/M786), [M 789](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7559/M789) et [M 790](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7562/M790).
2. L’état d’avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées “Décision du groupe de travail”.
3. Le groupe de travail a réitéré son invitation aux offices concernant la présentation de propositions de suppression des renvois non limitatifs du schéma sur une base volontaire dans le cadre des projets de maintenance (M 200 à M 500). Les offices volontaires ont été invités à informer le Bureau international des sous-classes dans lesquelles ils envisageaient de proposer la suppression de renvois non limitatifs, afin de permettre la création des projets de maintenance correspondants sur le forum électronique (voir l’annexe VII du document IPC/CE/47/2). Le Bureau international fixerait ensuite les délais relatifs aux mesures indiquées sur le forum électronique pour deux séries d’observations avant leur approbation définitive.
4. Le groupe de travail est convenu que la procédure à appliquer aux projets de maintenance visés au paragraphe 20 nécessite des éclaircissements, plus particulièrement au regard des décisions portant sur les modifications proposées dans les projets de maintenance concernés (voir le paragraphe 9 de l’annexe VII du document IPC/CE/47/2).
5. Le groupe de travail a noté que le Bureau international présentera, pour examen par le Comité d’experts de l’Union de l’IPC à sa prochaine session, une proposition visant à apporter des éclaircissements sur la procédure visée au paragraphe 21, s’agissant en particulier de la question de savoir comment le groupe de travail devait être informé de l’achèvement des projets de maintenance concernés.
6. Lors de la suppression des renvois non limitatifs, il y a lieu de suivre la recommandation du groupe de travail relative au traitement des renvois de priorité (voir le paragraphe 13), étant entendu qu’aucun reclassement ne devrait être effectué dans le cadre des projets de maintenance visés au paragraphe 20.
7. Le Secrétariat a indiqué qu’un tableau actualisé récapitulant l’état d’avancement de la suppression des renvois non limitatifs du schéma serait inséré dans le dossier de projet [WG 191](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/3700/WG191).

# actualités sur les questions informatiques concernant la CIB

1. Le groupe de travail a pris note d’un [exposé](http://www.wipo.int/classifications/ipc/fr/ITsupport/Documentation/presentations.html) présenté par le Secrétariat sur l’état d’avancement actualisé des différents systèmes et projets informatiques à l’appui de la CIB.
2. Le groupe de travail a été informé de l’état d’avancement du projet de solution de gestion des listes de travail de la CIB (projet IPCWLM). La période de définition des besoins s’est achevée en octobre 2018. La mise en œuvre du projet IPCWLMS a débuté en novembre 2018 pour une première mise en production attendue au quatrième trimestre 2019 pour le reclassement de l’IPC-2020.01.
3. Le groupe de travail a également été informé des calendriers provisoires concernant la participation des offices volontaires aux essais de l’IPCWLMS ainsi que de la période provisoire du gel du reclassement, qui permettra de passer du système IPCRECLASS à IPCWLMS.
4. Le Bureau international a également informé le groupe de travail des conclusions préliminaires concernant le prototype multilingue neuronal IPCCAT qui vient d’être achevé.
5. Le groupe de travail a été rappelé de l’enquête en cours sur les outils informatiques liés à la CIB, qui permettait de recueillir des informations sur les systèmes IPCRMS et IPCCAT auprès des utilisateurs de manière à rendre ces systèmes plus attrayants et plus utiles. Le délai pour l’envoi des observations a été prolongé au 30 novembre 2018 (voir le projet CE 509).

# Prochaine session du groupe de travail

1. Après avoir évalué la charge de travail attendue pour sa prochaine session, le groupe de travail est provisoirement convenu de consacrer le lundi et le mardi au domaine de l’électricité, le mercredi et le jeudi matin au domaine de la chimie et le jeudi après-midi et le vendredi au domaine de la mécanique.
2. Le groupe de travail a pris note des dates provisoires ci-après pour sa quarante et unième session :

13 – 17 mai 2019.

1. *Le présent rapport a été adopté à l’unanimité par le groupe de travail par voie électronique le 17 décembre 2018.*

[Les annexes suivent]